



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 09
votants : 13

Vote :	
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an **Deux Mille Vingt Cinq** le 26 juin à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, Salle du Conseil-
28 rue de la Mairie à Vinzelles
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/06/2025

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., MS BARGOIN J., M. DERBIAS J.L.,
MS DUROHANY D., GARMIS F., MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.,

ABSENTS : MME TARTRY-LAVEST A., MS AURIEL L., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F.,
MS DURUPT S., GIRARD J.B., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : MME TARTRY-LAVEST A. POUVOIR M. GARMIS F.
M.BLANCHOZ P. POUVOIR M. BARGOIN J.
M.DURUPT S. POUVOIR M. MAZELIER V.
M.ROUVIDANT J.L. POUVOIR M. MAURIN D.

DELIBERATION N° 2025-06-07

OBJET : Produits irrécouvrables, créances en non-valeurs

Monsieur le Comptable du SGC de Thiers, nous fait connaître qu'il ne peut recouvrer pour les raisons indiquées sur l'Etat des Taxes et produits irrécouvrables, les sommes dues par les débiteurs désignés dans le tableau

- en annexe 1 d'un montant de **10 213.26 €** (*dix-mille-deux-cent-treize euros et vingt-six centimes*)

Après avoir délibéré,

- La commission Administrative du Syndicat admet en non-valeur la somme totale de **10 213.26 €** (*dix-mille-deux-cent-treize euros et vingt-six centimes*)

Pour extrait certifié conforme,
Signé par Vincent MAZELIER,
Le Président



*certifié exécutoire
Publié le 02.07.2025*